

JURY D'ASSISES

« Ce sera peut-être vous »



Être juré c'est quoi ?

C'est un citoyen tiré au sort qui fera partie de la cour d'assises, et qui participera au jugement, aux côtés des magistrats professionnels.

Qui peut être juré ?

Tout citoyen inscrit sur les listes électorales, âgé d'au moins 23 ans qui sait lire et écrire et ne se trouve pas en incapacité ou incompatibilité avec les fonctions de juré.

Peut-on refuser ?

Non. La personne convoquée est dans l'obligation de se présenter, sous peine d'une amende de 3750€ si elle n'a aucun motif légitime à cette absence.

Le tirage au sort aura lieu publiquement le :

Vendredi 10 juillet 2020 à 14h00

En salle des Mariages

À la Mairie de Ris-Orangis

Place du Général de Gaulle

Compte tenu du contexte sanitaire actuel le nombre de personnes présent dans la salle des mariages sera limité à 10

Les mesures de distanciation et les gestes barrières devront être respectées,

le port d'un masque sera obligatoire

Pour en savoir plus sur le Jury d'Assises rendez-vous sur : www.service-public.fr